




JOUEUR & JOUEUSE
DE L'ANNEE

Union Royale Belge
de Handball

25 AOÛT 2023 - 20H30
GALA DE HANDBALL
CULTUREEL CENTRUM HASSELT

DRESSCODE: CASUAL CHIC
THE CEREMONY IS FOLLOWED BY A COZY GET-TOGETHER.

Article 221. Catégories de joueurs

Les joueurs sont répartis dans les catégories suivantes :

- a) U12 Poussins : 9 ans et pas encore 11 ans au 1^{er} janvier précédant la saison en cours.
- b) U14 Préminimes : 11 ans et pas encore 13 ans à la même époque.
- c) U16 Minimes : 13 ans et pas encore 15 ans à la même époque.
- d) U18 Cadets : 15 ans et pas encore 17 ans à la même époque.
- e) U22 Juniors : 17 ans et pas encore 21 ans à la même époque.
- f) Seniors Hommes : joueur qui a 17 ans durant l'année civile en cours.
- g) Seniores Dames : joueuse qui a 16 ans durant l'année civile en cours.

Exception

Tout joueur peut participer aux rencontres dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la sienne.

Dérogation transitoire saison 2023-2024 valable jusqu'au 31/12/2023

- Seniors Hommes : joueur qui a 16 ans durant l'année civile en cours.
- Seniores Dames : joueuse qui a 15 ans durant l'année civile en cours.

Article 232. Interdictions

Au cours d'une même saison, un officiel ne peut prendre place sur le banc des officiels de 2 équipes de clubs différents de la même division. En cas de rupture de collaboration entre un club et un officiel, celui-ci pourrait alors prendre place sur le banc des officiels d'une autre équipe d'un autre club de la même division, uniquement si cette rupture de collaboration est attestée officiellement par courriel de l'officiel concerné au S.G. de l'URBH.

Article 241. L'affiliation

C. Procédure de transfert d'un joueur qui est ou était affilié à l'étranger qu'il soit belge, européen ou étranger hors Union Européenne.

1. Le joueur étranger hors UE doit d'abord répondre aux conditions définies à l'article 241 B.
2. Pour l'affiliation d'un joueur, le secrétaire du club doit introduire une demande d'affiliation ainsi que les documents cités ci-dessous via la plateforme de sa Ligue. Celle-ci en informe l'U.R.B.H. qui se charge des démarches auprès de l'E.H.F./I.H.F. :
 - la demande de transfert international ;
 - la preuve de séjour légitime conformément à l'article 241 B. 2. ;
 - si le joueur travaille sous l'autorité du club (avec ou sans contrat) : un permis de travail au nom du club et une carte de travail au nom du joueur ;
 - sinon : une déclaration sur l'honneur, signée par le joueur et les trois dirigeants responsables du club, affirmant que ni le club ni le joueur ne sont soumis à la loi du 24.02.1978 sur le contrat de travail de sportif rémunéré et que le joueur remplit toutes les conditions du sportif non- professionnel.
3. Pour un joueur professionnel ou pour le changement de statut d'un joueur : paiement par le club bénéficiaire à la fédération cédante et à l'E.H.F. / I.H.F. d'une indemnité de transfert fixée annuellement par l'E.H.F. / I.H.F.
4. La fédération cédante est tenue de répondre endéans les 15 jours en envoyant le certificat international de transfert.
5. Si la fédération cédante ne répond pas dans le délai prescrit, l'E.H.F./I.H.F. peut émettre le certificat international de transfert et l'envoyer à l'U.R.B.H. avec copie à la fédération cédante (sanctions : cf. règlement d'arbitrage E.H.F. item 2.4.).
6. Pour pouvoir être qualifié dans la saison en cours, la demande de transfert international doit être introduite au plus tard le 31.12. Pour l'application de cette réglementation, les matches des équipes « Juniors » et des catégories « Jeunes » ne sont pas pris en considération

D. Affiliation d'un joueur de nationalité étrangère, qui n'est pas né en Belgique et qui n'a jamais été affilié à une fédération étrangère.

1. L'affiliation d'un joueur né à l'étranger doit se faire conformément aux articles 241 C. 1 et 241 C. 2.
2. L'URBH effectuera une demande à l'EHF selon les procédures imposées par celle-ci.
3. Si l'EHF confirme que le joueur n'a pas joué dans son pays d'origine, l'affiliation se fera conformément à l'article 241 A.

Article 252. Transfert inter-Ligues

A. Club

Le club désireux de passer dans l'autre Ligue est tenu d'en faire la demande au C.A. de sa Ligue qui, après examen, devra la soumettre au C.E.P.

Le club mutant sera obligé de participer dans l'autre Ligue au championnat de la série la plus basse à l'exception des clubs évoluant dans les divisions nationales.

Article 521. Feuille de match numérique

A. Généralités

Le club sur le terrain duquel se joue un match, officiel ou non, doit rédiger une feuille de match qui sera complétée par le secrétaire de table et le chronométreur. Chaque club peut inscrire 16 joueurs sur la feuille de match de toute compétition nationale.

Les renseignements relatifs aux indemnités payées aux arbitres doivent être signés par les intéressés.

En cas de déclaration de forfait sur le terrain, la feuille de match ne doit pas être envoyée. L'équipe qui constate le forfait doit en informer le S.G. de l'U.R.B.H. et le S.G. de sa Ligue si celui-ci n'est pas le S.G. de l'U.R.B.H.

D. Défaillance de la feuille de match numérique

a. Généralités

Le club sur le terrain duquel se joue un match, officiel ou non, doit établir une feuille de match qui sera complétée par le secrétaire de table et le chronométreur. Elle sera rédigée à l'encre sur le formulaire fourni par le S.G. de chaque Ligue.

Chaque club peut inscrire 16 joueurs sur la feuille de match de toute compétition nationale.

Les renseignements relatifs aux indemnités payées aux arbitres doivent être signés par les intéressés.

En cas de déclaration de forfait sur le terrain, la feuille de match ne doit pas être envoyée. L'équipe qui constate le forfait doit en informer le S.G. de l'U.R.B.H. et le S.G. de sa Ligue si celui-ci n'est pas le S.G. de l'U.R.B.H.

Article 541. Ballons

Le ballon doit être conforme aux conditions fixées par les règles de jeu de l'I.H.F. (règle 3.2.a) concernant les ballons qui s'utilisent avec de la colle.

En catégories :

- Seniors Messieurs et U18 (Cadets) Garçons : utilisation du ballon taille 3.
- Seniores Dames, U18 (Cadets) Filles et U16 (Minimes) Garçons : utilisation du ballon taille 2.
- U14 (Préminimes) Garçons et U16 (Minimes) Filles : utilisation du ballon taille 1.

L'U.R.B.H peut imposer aux équipes des divisions nationales de jouer avec un ballon officiel.

La marque et le modèle du ballon seront définis par l'U.R.B.H.

Article 621. Qualification des joueurs

4. Délai d'attente

Pour prendre part aux championnats ou à d'autres compétitions officielles, les joueurs doivent être affiliés à leur club.

L'affiliation sera effective dès le 4^{ème} jour ouvrable à dater de la demande introduite sur la plateforme, le samedi étant considéré comme un jour ouvrable.

Sont également soumis à ce délai d'attente de validation :

- les joueurs qui sont obligés de se réaffilier pour une raison quelconque (ex. : levée de radiation, retrait d'une démission notifiée par erreur, joueur revenant en Belgique après avoir joué à l'étranger) ;
- les non-joueurs.

Exemples :

- Un joueur dont la demande d'affiliation est introduite sur la plateforme le mercredi a le droit de jouer à partir du samedi qui suit.

- Un joueur dont la demande d'affiliation est introduite sur la plateforme le jeudi a le droit de jouer à partir du lundi qui suit.

63. Organisation des championnats et de la Coupe de Belgique

La BENE-League : est jouée par les 6 équipes belges qui se sont qualifiées à l'issue de la saison précédente. Elles disputent une compétition régulière suivant la réglementation de la BENE-League.

À l'issue de la BENE-League, une compétition supplémentaire est disputée par les 6 équipes belges de BENE-League dans le but de désigner le champion de Belgique ainsi que le descendant en Division 1 Nationale messieurs.

Article 633. Coupe de Belgique

9. Finales de la coupe de Belgique :

Les finales messieurs et dames se déroulent le même jour. Seul le C.E.P. peut, pour des raisons particulières, prévoir un changement. ;

- en un seul match ;
- en cas d'égalité, l'article 641 B est d'application ;
- la finale est organisée par l'U.R.B.H. ;
- l'équipe victorieuse reçoit la coupe de Belgique ainsi qu'un diminutif de la coupe et 20 médailles ;
- le club qui a gagné la coupe à 3 reprises dans une période de 5 ans peut la conserver ;
- Un match officiel ou amical peut avoir lieu le jour où se déroule les finales de Coupe de Belgique à condition qu'il débute, au plus tard, 5h avant ou, au plus tôt, 5h après l'heure du début des matchs ;
- les frais de déplacement seront remboursés aux 4 équipes participantes ;
- le vainqueur du premier match déterminé lors du tirage au sort des 1/2 finales est considéré comme club visité.

Article 635. Finales nationales des Jeunes

E. Durée des matches

- Préminimes (U14) : 2 x 25' avec 10' de repos
- Minimes (U16) : 2 x 25' avec 10' de repos
- Cadets (U18) : 2 x 30' avec 10' de repos

Article 641 C. Réglementation de la compétition Play-Offs

a. BENE-League

1. Play-Offs

Les six équipes belges disputeront des play-offs sous la forme d'une demi-compétition avec cinq journées de compétition.

Le classement final d'une équipe lors de la BENE-League détermine le nombre de points avec lesquels cette équipe commence les play-offs.	Points pour débiter les Play-offs
Places 1 à 4	2
Places 5 à 8	1
Places 9 à 12	0

1^e journée	3^e journée	5^e journée
1 ^e – 4 ^e	6 ^e – 2 ^e	1 ^e – 2 ^e
2 ^e – 5 ^e	4 ^e – 5 ^e	3 ^e – 4 ^e
3 ^e – 6 ^e	1 ^e – 3 ^e	5 ^e – 6 ^e

2^e journée	4^e journée
4 ^e – 6 ^e	2 ^e – 4 ^e
2 ^e – 3 ^e	6 ^e – 1 ^e
5 ^e – 1 ^e	3 ^e – 5 ^e

Le classement est établi conformément à l'article 641. A.

L'équipe classée dernière à l'issue des play-offs descend en Division 1 Nationale Messieurs.

Les deux premiers disputent une finale en aller/retour où deux victoires sont indispensables pour gagner le titre. La première rencontre se dispute sur le terrain de l'équipe qui était la moins bien classée à l'issue des play-offs. La deuxième rencontre se dispute sur le terrain de l'équipe qui était classée première à l'issue des play-offs. Si à l'issue du match retour, un club totalise deux victoires, il se classe premier et est champion.

Si aucun des deux adversaires n'obtient ces deux victoires, ils rejouent un match final sur le terrain du club qui était le mieux classé à l'issue des play-offs.

Chacun de ces matches de finale se dispute conformément à l'article 641. B.a.

Les réclamations éventuelles doivent être introduites suivant la procédure d'urgence définie à l'article 821 bis.

2. Extension de la BENE-League pour la saison 2024-2025

Si l'extension se fait, un test-match sera disputé à la fin de la saison 2023-2024 entre l'équipe qui terminera dernière des play-offs belges et qui descendra normalement en D1 Nationale Messieurs et l'équipe qui sera la 2^{ème} éligible pour la montée en BENE-League. Ces test-matches seront organisés comme suit :

WE 01/02.06.2024	Equipe D1 N – Equipe BENE-League
WE 08/09.06.2024	Equipe BENE-League – Equipe D1 N

Le vainqueur sera désigné selon les modalités de l'article 641. B. b.

b. Divisions 1 et 2 Nationale Messieurs

1. Play-Offs

1^e journée	2^e journée	3^e journée
1 ^e – 5 ^e	6 ^e – 1 ^e	3 ^e – 1 ^e
2 ^e – 6 ^e	4 ^e – 2 ^e	2 ^e – 5 ^e
3 ^e – 4 ^e	5 ^e – 3 ^e	6 ^e – 4 ^e

4^e journée	5^e journée	6^e journée
1 ^e – 4 ^e	2 ^e – 1 ^e	1 ^e – 3 ^e
3 ^e – 2 ^e	6 ^e – 3 ^e	5 ^e – 2 ^e
5 ^e – 6 ^e	4 ^e – 5 ^e	4 ^e – 6 ^e

7^e journée	8^e journée	9^e journée
1 ^e – 6 ^e	1 ^e – 3 ^e	4 ^e – 1 ^e
2 ^e – 4 ^e	5 ^e – 2 ^e	2 ^e – 3 ^e
3 ^e – 5 ^e	4 ^e – 6 ^e	6 ^e – 5 ^e

10^e journée
1 ^e – 2 ^e
3 ^e – 6 ^e
5 ^e – 4 ^e

c. Division 1 Nationale Dames

1^e journée	2^e journée	3^e journée
1 ^e – 5 ^e	6 ^e – 1 ^e	3 ^e – 1 ^e
2 ^e – 6 ^e	4 ^e – 2 ^e	2 ^e – 5 ^e
3 ^e – 4 ^e	5 ^e – 3 ^e	6 ^e – 4 ^e

4^e journée	5^e journée	6^e journée
1 ^e – 4 ^e	2 ^e – 1 ^e	1 ^e – 3 ^e
3 ^e – 2 ^e	6 ^e – 3 ^e	5 ^e – 2 ^e
5 ^e – 6 ^e	4 ^e – 5 ^e	4 ^e – 6 ^e

7^e journée	8^e journée	9^e journée
1 ^e – 6 ^e	1 ^e – 3 ^e	4 ^e – 1 ^e
2 ^e – 4 ^e	5 ^e – 2 ^e	2 ^e – 3 ^e
3 ^e – 5 ^e	4 ^e – 6 ^e	6 ^e – 5 ^e

10^e journée
1 ^e – 2 ^e
3 ^e – 6 ^e
5 ^e – 4 ^e

Le classement est établi conformément à l'article 641.A.

Article 641 D. Les places en coupes d'Europe « messieurs »

Les premières places en coupe d'Europe Messieurs et Dames attribuées par l'EHF sont octroyées en fonction des classements finaux des championnats concernés.

Les vainqueurs des Finales de la coupe de Belgique (messieurs et dames) se voient attribuer la deuxième place la plus élevée. Ensuite, les places restantes sont octroyées en fonction des classements finaux des championnats concernés

Article 716. Obligation des clubs

Les clubs ne peuvent empêcher leurs joueurs de faire partie d'une sélection nationale belge ou les sanctionner pour ce fait. Les matches officiels qui doivent être joués par des clubs lorsqu'ils fournissent un ou plusieurs joueurs à une sélection nationale belge pour un match international (officiel ou amical) doivent être remis par la commission compétente sauf si les clubs en désirent le maintien.

Les matches disputés par les sélections représentatives de la L.F.H. ou de la V.H.V. sont assimilés aux matches des sélections nationales belges.

Les clubs qui ne respectent pas les prescriptions du paragraphe ci-dessus de cet article sont sanctionnés comme suit :

- par une amende fixée annuellement par le C.E.P. ;
- par l'interdiction de participer à des compétitions internationales de clubs.

Ces sanctions sont à appliquer progressivement.

Article 718. Absence d'un joueur sélectionné

A été supprimé.

Article 725. Equipes mixtes

Il est permis d'organiser des matches avec des joueurs de plusieurs clubs dans une même équipe, à condition que ces joueurs soient tous membres d'un club affilié. Il incombe au club ou à l'organisation de superviser cette activité.

Article 821. Délais de transmissions

A. Incidents survenus en cours d'un match

Endéans les 4 jours ouvrables, le samedi étant considéré comme un jour ouvrable.

821 bis. Procédure d'urgence

2. La réclamation doit être envoyée par courriel au Secrétariat Général de l'URBH au plus tard le premier jour ouvrable qui suit le match, avant 12 heures. Une copie du courriel sera également envoyée au S.G. de sa Ligue si celui-ci n'est pas le S.G. de l'U.R.B.H

Cet envoi doit être confirmé par le dépôt de l'original de la réclamation à l'ouverture de la séance de la C.J.U. Le paiement de la caution fixée annuellement par le C.E.P. est prouvé par la présentation du récépissé du versement.

Article 831. Délais

Les appels doivent être transmis comme prescrit par l'article 811 endéans les QUATRE jours ouvrables (cachet postal faisant foi), le samedi étant considéré comme jour ouvrable) commençant :

A. le lendemain de la communication de la sentence si celle-ci est faite en séance même ;

B. deux jours après la date d'envoi du courriel donnant communication de la sentence, lorsque celle-ci n'est pas communiquée en séance même.

COTISATIONS - AFFILIATIONS - DROITS D'INSCRIPTION AUX CHAMPIONNATS

Cotisation d'Associé (Article 8 des Statuts de l'asbl L.F.H.)	25,00 €
Radiation (Article 112 F)	25,00 €

Article 125 : cotisations

a) Pour les clubs ayant au maximum une saison complète :	<u>Assurance</u>	<u>Cotisation</u>	<u>Total</u>
* Joueur / joueuse de plus de 16 ans (Seniors)	20,54 €	Gratuit	20,54 €
* Joueur / joueuse de la catégorie G18 (Cadets)	20,54 €	Gratuit	20,54 €
* Joueur / joueuse de la catégorie G16 (Minimes)	20,54 €	Gratuit	20,54 €
* Joueur / joueuse de la catégorie G14 (Préminimes)	20,54 €	Gratuit	20,54 €
* Joueur / joueuse de la catégorie G12 (Poussins)	15,73 €	Gratuit	15,73 €
* Hand-Loisir	15,73 €	Gratuit	15,73 €
* Mini-Handball	10,00 €	Gratuit	10,00 €
* Non-joueur / non-joueuse		Gratuit	Gratuit

Cotisation au développement U.R.B.H. Gratuit
(Pour les joueurs/joueuses à partir de la catégorie G14)

b) Pour les clubs ayant plus d'une saison complète :

1) Affiliation entre le 01.08 et le 31.12 :

* Joueur / joueuse de plus de 16 ans (Seniors)	20,54 €	40,96 €	61,50 €
* Joueur / joueuse de la catégorie G18 (Cadets)	20,54 €	40,96 €	61,50 €
* Joueur / joueuse de la catégorie G16 (Minimes)	20,54 €	24,46 €	45,00 €
* Joueur / joueuse de la catégorie G14 (Préminimes)	20,54 €	24,46 €	45,00 €
* Joueur / joueuse de la catégorie G12 (Poussins)	15,73 €	21,27 €	37,00 €
* Hand-Loisir	15,73 €	21,27 €	37,00 €
* Mini-Handball	10,00 €	Gratuit	10,00 €
* Non-joueur / non-joueuse		25,00 €	25,00 €

Cotisation au développement U.R.B.H. 12,00 €
(Pour les joueurs/joueuses à partir de la catégorie G14)

2) Affiliation entre le 01.01 et le 31.07 :

* Joueur / joueuse de plus de 16 ans (Seniors)	20,54 €	30,72 €	51,26 €
* Joueur / joueuse de la catégorie G18 (Cadets)	20,54 €	30,72 €	51,26 €
* Joueur / joueuse de la catégorie G16 (Minimes)	20,54 €	18,35 €	38,89 €
* Joueur / joueuse de la catégorie G14 (Préminimes)	20,54 €	32,61 €	53,15 €
* Joueur / joueuse de la catégorie G12 (Poussins)	15,73 €	15,95 €	31,68 €
* Hand-Loisir	15,73 €	15,95 €	31,68 €
* Mini-Handball	10,00 €	Gratuit	10,00 €
* Non-joueur / non-joueuse		18,75 €	18,75 €

Cotisation au développement U.R.B.H. 9,00 €
(Pour les joueurs/joueuses à partir de la catégorie G14)

Droits d'inscription des équipes saison 2023/2024

* BeNeLeague	225,00 €
* D1 Nationale Messieurs	450,00 €
* D2 Nationale Messieurs	360,00 €
* D1 L.F.H. Messieurs	180,00 €
* D1 Nationale Dames	300,00 €
* D2 Nationale Dames	240,00 €
* D1 L.F.H. Dames	155,00 €
* U18 Cadets LFH	Gratuit

Tournois - stages - matches amicaux 2023

Autorisations

08.08	21h00	HC Visé BM 1 - HC Sprimont
19.08	----	Tournoi au HC Verviers (Union Beynoise HB, ROC Flémalle, Renaissance Montegnée et HC Verviers)
	15h30	Union Beynoise HB - HBC Izegem (Dames Espoirs)
	17h00	Union Beynoise HB - HBC Izegem (Dames 1)
22.08	19h00	Promo Union Beynoise HB R - HC Sprimont

Arbitrage

• Recyclage pour arbitres Ligue, Provincial et Jeunes Liège

Liège, Maison des Sports, le mercredi 30 août 2023 de 19h00 à 22h00

Programme

- Nouvelle règle du rond central
- Ce qu'on attend d'un arbitrage moderne
- La punition progressive
- Comment gérer les situations difficiles ?
- Test théorique
- Administratif

• Formation d'arbitre en province de Liège

Liège, Maison des Sports, les vendredis 8 et 15 septembre 2023 de 18h30 à 22h00

Inscriptions : secretariat.cpla@gmail.com

Rappels

Saison 2023-2024 : l'engagement dans une zone de 4 m de diamètre

Lors de sa réunion du 17.11.2022, le Comité Exécutif Paritaire de l'U.R.B.H. a décidé, d'appliquer la règle de jeu de l'IHF 10:5 « L'engagement dans une zone de 4 m de diamètre » à tous les niveaux de compétition à partir de la saison 2023-2024. A l'exception des catégories U8, U10 et U12 qui bénéficient de Projets de Jeu adaptés, cette nouvelle règle s'appliquera à toutes les autres compétitions Provinciales, Ligues et Nationales.

Saison 2024-2025 : licence coach pour les équipes « R »

En sa séance du 13.06.2023, le C.A. de la L.F.H. a confirmé l'imposition de la licence coach pour les équipes « R » à partir de la saison 2024-2025.

Formations continues

7 vs 6 – A problem or a solution ?

Le mercredi 23 août 2023 de 17h00 à 18h00

Séance réservée pour entraîneurs B et C

(2 crédits validés sur présentation d'une preuve de participation).

Inscriptions : <https://hopin.com/events/7vs6-a-problem-or-a-solution>



Joueurs / non-joueurs démissionnés par leur club

Union Beynoise HB : Aissaoui Houssam (101302), Austen Maëlyne (104583), Austen Romy (104584), Cuffaro Vincenzo (103255), De Wit Sébastien (100284), Driessens Calvin (63253), Ducourtieux Emilie (165008), Ennajary Sirine (923368), Esani Younus (101471), Gourvenec Manon (104361), Grignou Typhaine (103476), Gucciardo Hugo (59432), Michel Logan (104465), Peek Steven (102217), Potente Arno (100395), Potente Marcos (103366), Renaud Hugo (104609), Sementsova Mariia (104347), Trillet Tristan (103477), Vrancken Noah (100458), Vukcevic Goran (55368).

United Brussels HC : Abreu de Castro Ruben (101546), Pape Cassandra (100340), Tassart Kevin (63380).

KTSV Eupen : Claesen Marjorie (60430).

HC Floreffe : Nono Kamga Nessie Kisha (102569), Renardy Noa (104129).

HACCA : Wattiez Simon (64873).

Jeunesse Jemeppe HB : Jasselette Nicolas (102228).

HBC Mettet : De Coster Vincent (923743), De Sutter Florian (102559), Di Rauso Nathan (64969), Hanouille Timothée (924284), Hénin Arthur (923423), Kacir Ali-Can (923744), Ledocq Thyago (923742).

HC Mouscron : Acke Lutgart (100143), Badar Yoann (101705), Bastien Jules (101706), Belouchrani Reda (101739), Catry Guillaume (104541), Condette Lya (104553), Cucchiara Fabrizio (101915), Decabooter Mathis (104312), Deleu Gil (103818), Delmoitié Johan (103729), Derveaux Léo (923538), Devaere Margot (101871), Dujardin Noah (103174), Duthoit Virginie (101812), Gerard Julien (63682), Grillet Joseph (104325), Henry Julian (104554), Le Fevre Gabin (103249), Lemaire Luan (104178), Moussa Madi Mari Ediamine (104366), Piat Mathis (101752), Pinnoo Faustin (104327), Pinnoo Thimeo (104328), Pouwels Nicolas (104313), Rameaux Antonio (104367), Salembier Jean (100130), Salembier Louis (100069), Tack Daniel (101285), Tryffaut Logan (104329), Van Simaey Anne-Sophie (100131).

HSC Tubize : Appointaire Luke (923195), Azouaoui Mohamed (103247), Binnemans Maxime (104360), Bitsindou Luth (102622), Lambert Romain (100893), Lekefack Djapa Marlyse (64367), Michiele Thomas (104315), Peeters Michaël (60969), Tolbariu Ilinca (104341), Verlinden Rayan (104585).

HB Fémina Visé : Gerardy Estelle (64755).



Mon eCS
Ecole de cadre sportif

Une nouvelle édition des Cours Généraux du niveau MS Entraîneur en version hybride débutera le samedi 16 septembre 2023. Vous retrouverez toutes les informations utiles et nécessaires sur les pages web du site de la « formations des cadres sportifs » (suivre [ce lien](#)).



26
AOUT



UN
FAN
DAY
FAN



GAME
GAME
GAME
GAME

- 10:00**
CONFÉRENCE DE PRESSE
OUVERTE AU PUBLIC
- 11:00**
MATCH PARENTS-ENFANTS
- 12:00**
PRÉSENTATION DES
10 ÉQUIPES DU CLUB
- 13:00**
BBQ
- 16:00**
TRIANGULAIRE SENIORS
D1 HOMMES :
CBM (BILLY) - EHCT (TOURNAI)
COWHB (WATTRELOS)
- 20:00**
MATCH DE GALA SENIORS HOMMES
PONTAULT COMBAULT (PROLIGUE)
x VISÉ (BENELEAGUE)
- 22:00**
SOIRÉE DJ



Plus d'infos sur
www.estu.be

